



CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF Alternatives à l'exclusion

L'établissement scolaire :

Adresse :

N° téléphone :

Représenté par :

Mail :

Nom de la structure d'accueil : Service jeunesse & Vie Étudiante – DCJVAI - Ville de Rouen

Adresse : Place du Général De Gaulle

N° téléphone : 02 32 08 05 19 – 06 58 63 17 80

Responsable de la structure d'accueil : Pascale Estrade

Mail : pascale.ESTRADE@rouen.fr

Contact administratif : Delphine LEBIGRE

Mail : Delphine.LEBIGRE@rouen.fr**Nom et prénom de l'élève :**

Date de naissance :

Nom du représentant légal de l'élève :

Adresse personnelle :

N° téléphone :

Missions à réaliser par l'élève :

Structure ou service :

Adresse :

Dates de l'alternative à l'exclusion : du au

Horaires journaliers de l'élève

JOURS	HORAIRES	LIEU
	Matin : De à	
	Après-midi : De à	
	Matin : De à	
	Après-midi : De à	
	Matin : De à	
	Après-midi : De à	

Présentation :

Le dispositif « Alternative à l'exclusion » est mis en place par le Service Jeunesse & Vie Étudiante de la Ville de ROUEN en partenariat avec l'APRE (Association de Prévention de Rouen et Elbeuf), association de prévention spécialisée.

L'élève bénéficie d'un accompagnement et d'un soutien individualisé de la part d'un animateur socio-éducatif du Service ou d'un éducateur de l'APRE. L'élève est pris en charge par le Service Jeunesse durant la première matinée. Il est ensuite accompagné sur le lieu de sa mission d'intérêt général dans un autre service de la Ville ou dans une association partenaire.

Les objectifs :

- Permettre au jeune d'interroger sa posture d'élève et les causes et conséquences de ses actes
- Proposer au jeune de s'impliquer dans un acte de réparation à travers une activité d'intérêt général
- Favoriser la recherche de solutions et orienter le jeune et ses parents vers des partenaires selon les besoins et demandes

Le jeune s'engage à :

- Respecter les animateurs, les intervenants, les lieux, les horaires et le matériel
- Etre présent tous les jours de l'alternative et s'impliquer dans sa mission

Les parents ou le responsable légal s'engagent à :

- A accompagner leur enfant au Service Jeunesse le àh
- Participer à un temps de bilan à la suite de l'alternative à l'exclusion
- Etre garant de la présence du jeune

Le Collège s'engage à :

- Contractualiser l'engagement avec la famille et le jeune, en associant le Service Jeunesse
- Préparer le retour de chaque jeune dans sa classe

L'APRE s'engage à :

- Accompagner le jeune si besoin et faire retour / bilan de cet accompagnement au Service Jeunesse

La Ville de Rouen et s'engage à :

- Encadrer et proposer des missions adaptées
- Organiser des rencontres bilans avec les familles et échanger avec l'établissement toutes informations importantes

Signatures

La·le jeune

Représentant·es légal·es

La·le Principal·e de
l'établissement scolaire

Ville de Rouen

Représentant de L'APRE